

### DURÉE

- De 406 à 476 heures (avec matières générales)

### VALIDATION

- Diplôme Niveau V

### PUBLIC VISE

- Jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi et de qualification (contrat d'apprentissage) et sans limite d'âge (contrat de professionnalisation uniquement)
- Salarié, demandeur d'emploi.

### CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉ-REQUIS

- Être en possession d'un contrat ou d'une pro A

### OBJECTIFS DE LA FORMATION ET METIERS VISÉS

Le titulaire du CAP « gardien d'immeubles » doit être capable d'exercer les fonctions suivantes :

- Appliquer des règles de sécurité strictes
- Entretenir des échanges positifs avec les usagers
- Faire preuve de disponibilité et de discrétion
- Respecter la vie privée des personnes

Il est un professionnel qualifié qui assure ou coordonne, dans les résidences, les services quotidiens dus aux propriétaires ou locataires. Il exerce, selon la nature et l'importance des résidences, tout ou partie des activités suivantes :

- Nettoyage et nettoyage des parties communes
- Surveillance technique et participation à la maintenance du patrimoine immobilier
- Accueil, information et éventuellement conseil technique auprès de la clientèle
- Participation à l'accompagnement social des habitants. Il participe ainsi au maintien et à l'amélioration du cadre de vie et contribue donc à la réalisation d'une meilleure harmonie sociale. Il exerce ses activités dans un ou plusieurs groupes d'habitations auprès de locataires ou de propriétaires

### PROGRAMME DE LA FORMATION

- Biologie et chimie appliquée
- Économie et gestion, notions de comptabilité
- Notions juridiques
- Sciences médico-sociales
- L'immeuble et le logement
- Nettoyage et nettoyage
- Développement durable - qualité
- Hygiène/sécurité et conditions de travail
- Gestion administrative
- Gestion de l'immeuble
- Communication professionnelle
- Matières générales (Français, Mathématiques, Histoire, Géographie) A noter que les titulaires d'un CAP ou d'un diplôme supérieur sont dispensés de ces matières

### AVANTAGES POSSIBLES POUR L'ENTREPRISE

- Ils sont liés aux mesures favorisant l'insertion des jeunes par le biais d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (et selon les mesures en vigueur) : exonération de charges, rémunération du jeune selon un certain pourcentage du SMIC, formation prise en charge ...

### LIEU DE FORMATION

- CCI FORMATION  
5, rue Jean-Antoine CHAPTAL  
57 070 METZ

Votre contact :

METZ Tél. 03 87 39 46 00

[alternance@moselle.cci.fr](mailto:alternance@moselle.cci.fr)

[www.ccifformation.org](http://www.ccifformation.org)

